

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 JUIN 2004 A VOUZIERIS

Présents

Mesdames Agnès BEGNY, Françoise BONOMME, Geneviève BOUCHE, Marie-Ange BROUILLON, Claire BRUNEL, Régine BRUSA, Françoise BUSQUET, Françoise CAPPELLE, Monique CHANCE, Geneviève COSSON, Béatrice FABRITIUS, Marie-Françoise FESTUOT, Marie-Françoise GEILLE, Chantal GIOT, Aline LE GALL, Sylvie LEFORT-GENTIL, Carmen LOCARD, Claudine MOUTON, Marie-Hélène MOREAU, Françoise PERONNE, Chantal PETITJEAN, Chantal PIEROT, Gisèle PIERSON, Monique POLICE, Chantal PONSARDIN, Brigitte RAGUET, Marie-Line THOMAS, Nicole VERGEZ et Messieurs Pascal AFCHAIN, Régis BARRE, Bernard BESTEL, Bernard BESTEL, Pierre BESTEL, Claude BORBOUSE, Jean-Pierre BOSCHAT, Francis BOUCHE, Jean-Paul BOUILLEAUX, Bernard BOUILLON, Jean-Pierre BOURE, Pierre BOUVART, Luc BRUNEL, René BUSQUET, Michel CARTELET, Michel COISTIA, Michel COLIN, Gilles COLSON, Bernard DAY, Jean-Pierre DAUMONT, Luc DECORNE, Pierre DEFORGES, Gérard DEGLAIRE, Thierry DEGLAIRE, Jacques DELABARRE, Antoine DEPOUILLY, Roger DERUE, Roland DESTENAY, Régis DESTREMONT, Gilles DIDIER, Christophe DION, Daniel DOYEN, Yann DUGARD, Henry DULON, Bernard DUPONCHEEL, Gérard DUPUY, Francis DUROND, Jean-Claude ETIENNE, Philippe ETIENNE, René FRANCAERT, Christian GARREZ, Damien GEORGES, René GILBIN, Bernard GIRONDELLOT, Joël GOBERT, Pierre GRANDVALET, Pierre GUERY, Michel GUTLEBEN, Pierre HU, Jean-Luc HUARD, Bruno JUILLET, Hervé LAHOTTE, Jean-Luc LAMBERT, Jean-Marc LAMPSON, Guy LECLERCQ, Denis LEFORT, Jean-Pierre LELARGE, Robert LIES, Hugues MACHAULT, Dominique MAINSANT, André MALVAUX, Georges MARTINET, Patrice MAUVAIS, François MEENS, Jacques MORLACCHI, Claude MOUTON, Gérard MOUTON, Christian NOIZET, André OUDIN, Jean-Luc PAYER, Bernard PIERRET, Francis POTRON, Denis PREVOT, Robert RAGUET, Michel RATAUX, Damien RENARD, Jean-Pol RICHELET, Christophe ROGIE, François SCHULZE, Daniel SERVAIS, Francis SIGNORET, Gérard SOUDANT, Gildas THIEBAULT, Pierre THIERY, François TORTUYAUX, Bruno VALET, Erol VAUCHEL, Pierre VERNEL, Jean WULVERYCK, Gilles ZEIMET.

Pouvoirs :

Monsieur Claude ANCELME donne pouvoir de vote à Mme Françoise CAPPELLE.
Monsieur Francis CANNAUX donne pouvoir de vote à Monsieur Christophe ROGIE.
Monsieur Daniel DINANT donne pouvoir de vote à Monsieur Gérard DEGLAIRE.
Monsieur Pierre MILHAU donne pouvoir de vote à Monsieur Michel GUTLEBEN.
Monsieur Denis NOIZET donne pouvoir de vote à Monsieur Christian NOIZET.
Madame Marie-Paule PICHON donne pouvoir de vote à Madame Geneviève COSSON.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ PAR APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L 5211-1 ET SUIVANTS DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, ELECTION DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU**
- 2/ DELIBERATIONS SUR LES DELEGATIONS**
- 3/ QUESTIONS DIVERSES**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le doyen d'âge, M. René GILBIN.

1/ PAR APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L 5211-1 ET SUIVANTS DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, ELECTION DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU

Le plus jeune délégué communautaire présent est nommé en tant que secrétaire de séance. Il s'agit de M. Jean-Charles GENTY.

Puis M. GILBIN fait lecture des pouvoirs.

Il demande ensuite à 3 personnes de se proposer comme scrutateurs.

Se sont proposés et ont été nommés scrutateurs à l'unanimité : M. BESTEL de Vrizy, M. ROGIE d'Apremont sur Aire et M. DION de Thénorgues.

M. PIERRET prend ensuite la parole afin de préciser certaines choses :

M. GILBIN a été désigné pour ouvrir la séance en tant que doyen d'âge et Mlle GUIOT s'est chargée de l'organisation.

Quant à son rôle, celui-ci a été de réunir l'assemblée en tant que 1^{er} Vice-Président dans les 15 jours qui ont suivi l'acceptation de la démission du Président, avec un maximum de précaution tant au niveau réglementaire que juridique.

Puis il en profite pour remercier, au nom des Vice-Présidents, M. GROFF pour sa présidence à la Communauté de Commune de l'Argonne Ardennaise, tant pour sa mise en place que pour son déroulement. Il ajoute que ce n'était pas gagné d'avance et que celui-ci a agi avec courage et conviction. Un travail important a été réalisé sous sa présidence avec une capacité d'aller de l'avant. Il conclut en espérant que la suite sera aussi positive.

C'est ensuite au tour de Mlle GUIOT de prendre la parole. Celle-ci précise que M. GROFF a non seulement démissionné de son poste de Président, mais également de son poste de délégué communautaire.

Sa démission a été acceptée par le Préfet des Ardennes à compter du 1^{er} juin 2004. Elle est donc définitive.

M. GILBIN ayant oublié ses lunettes, il laisse le soin à Mlle GUIOT de poursuivre la lecture des documents.

Par application des dispositions légales et réglementaires, articles L 2122-4 à L 2122-10 et des articles L 5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Locales, des dispositions des statuts et du règlement intérieur de la 2C2A, de la jurisprudence, de la position de la Direction Générale des Collectivités Locales, les conséquences de cette démission sont les suivantes :

- il est revenu au 1^{er} Vice-Président, M. Bernard PIERRET, le soin de convoquer le présent Conseil de Communauté dans le délai légal de 15 jours,
- il revient au doyen d'âge de présider le présent Conseil jusqu'à l'élection du nouveau Président (Code Général des Collectivités Territoriales),
- le secrétaire de séance étant le plus jeune membre du Conseil (Règlement intérieur).

24 personnes sont donc à élire ce soir : 1 Président, 23 membres du Bureau puis, parmi ceux-ci, 6 Vice-Présidents répartis comme suit ; (articles 9 des Statuts et 17 du Règlement Intérieur de la 2C2A) :

- 3 membres du Bureau pour le canton de Buzancy, 3 pour le canton de Le Chesne, 3 pour le Canton de Grandpré, 3 pour le canton de Machault, 3 pour le canton de Monthois, 3 pour le canton de Vouziers hors Vouziers et 6 pour Vouziers.
- un Vice-Président par canton, parmi les membres du Bureau élus, sera choisi.

Modalités des votes

L'élection se fera à bulletin secret : à la majorité absolue pour les 2 premiers tours (majorité des voix + une), majorité relative au 3^{ème} tour.

Ne seront pas retenus pour le calcul de la majorité, les bulletins nuls ou blancs (les bulletins portant un signe de reconnaissance devant être rangés parmi les votes nuls).

D'un point de vue pratique, 3 isolements sont à la disposition des membres votants.

Les bulletins seront d'une couleur différente à chaque tour pour éviter tout problème.

Il serait peut-être bon de se déplacer par rangée afin d'acquiescer un gain de temps et un maximum d'efficacité.

La démission de M. GROFF n'entraîne ni celle des délégués ni celle des membres des commissions.

ELECTION DU PRÉSIDENT

M. GILBIN procède ensuite à l'appel des candidatures.

Deux candidats se présentent : M. Damien GEORGES, Maire de Fléville, et M. Daniel SERVAIS, Maire d'Olizy-Primat.

M. GILBIN propose tout d'abord à M. Damien GEORGES de s'approcher afin d'exposer son programme d'actions.

M. Damien GEORGES

Il est tout d'abord assez surpris de la candidature de M. SERVAIS et regrette que l'élection du Président précède celle du Bureau.

Il ajoute qu'il ne pratique pas l'art de la rhétorique mais l'empathie.

Il pourra, en convenance avec ses responsables hiérarchiques, se rendre disponible 20 jours par trimestre, soit environ 2 jours par semaine.

Dans son programme, il pense bien sûr à la fin des travaux de Nocturnia, à la création de la nouvelle piscine de Vouziers, sans oublier le travail des commissions.

Déposer sa candidature est pour lui un challenge.

Son programme d'action se décline en trois points essentiels :

- recadrer les priorités,
- fixer des échéanciers,
- travailler sur l'environnement (il évoque à ce titre, la création d'un groupement d'intérêt cynégétique sur le canton de Grandpré).

Enfin, il ajoute qu'il est en cours de création, sur la commune de Fléville, d'un gîte de grande capacité.

S'il a proposé sa candidature, c'est par conviction.

M. Daniel SERVAIS

Il commence par présenter son bilan.

Vice-Président depuis l'année 2001, il est Président de la Commission Habitat et Cadre de Vie, de la Commission Information-Communication et Relations avec les Administrés, et s'occupe également du Pays.

Il ne pense pas nécessaire de préciser ce qu'il réalise dans sa commune mais plutôt ce qui est fait dans les 100 communes.

D'après lui, être Président, ce n'est pas seulement voir l'intérêt des cantons mais également celui des petites communes. Il donne pour exemple la commune de Noirval qui était la plus petite de la 2C2A. Celle-ci a pu réaliser la rénovation de 2 logements communaux.

Puis ça a été au tour de la commune de Verrières d'être la plus petite. Dans un mois, le logement de cette commune sera terminé.

Ensuite, ce sera Exermont, etc.

Mais la 2C2A ne s'occupera pas que des petites communes. Il y aura par exemple les travaux de la piscine de Vouziers.

Dans l'immédiat, il pense poursuivre ce qui est commencé, à savoir : Nocturnia, le dossier Thalès et Les Gens du Voyage. Pour ce dossier, il faut trouver un terrain avant de se lancer.

Il ajoute qu'il y a également l'habitat à poursuivre et pourquoi pas le lancement d'une nouvelle OPAH.

Il a été élu Vice-Président en 2001 pour un mandat de 6 ans et se trouve donc à mi-parcours.

Il souhaiterait, en tant que Président, achever les actions en cours.

Il ne se représentera pas en 2007 afin de profiter de sa retraite.

Il demande enfin si quelqu'un désire poser une question.

Aucune question n'étant posée, M. GILBIN propose de passer au vote.

M. LAHOTTE demande alors une précision. Il désire savoir si les bulletins comportant un nom autre que ceux des candidats seront valables.

Mlle GUIOT lui répond que oui.

Le secrétaire de séance, M. Jean-Charles GENTY, appelle alors les représentants des communes par ordre alphabétique afin de procéder au vote.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 124

Bulletins nuls : 5

Nombre de bulletins exprimés : 119

La majorité absolue est donc de 60.

Ont obtenu :

- M. SERVAIS	: 69 voix	- M. PAYER	: 2 voix
- M. GEORGES	: 21 voix	- M. ANSELME	: 1 voix
- M. SIGNORET	: 18 voix	- M. COISTIA	: 1 voix
- Mme CAPELLE	: 3 voix	- M. DEGLAIRE	: 1 voix
- M. LAURENT-CHAUVET	: 2 voix	- M. LAHOTTE	: 1 voix

M. Daniel SERVAIS est élu Président au premier tour.

M. Damien GEORGES reprend la parole. Celui-ci a été surpris de la candidature de M. SERVAIS. S'il en avait eu connaissance il y a quinze jours, il ne se serait pas présenté.

M. SERVAIS remercie M. GEORGES et le félicite pour ses résultats.

Il ajoute qu'il a décidé de se porter candidat seulement ce jour à 17 heures 30.

Il reconnaît qu'être Président est une lourde tâche. Il a cédé devant plus fort que lui et s'est laissé convaincre par plusieurs personnes qui lui ont demandé de se présenter.

Il remercie tout le monde pour la confiance témoignée.

Il sait que cela va être un travail prenant et difficile et précise qu'il aura besoin d'une équipe autour de lui.

Il aimerait que ceux qui se présentent aient une réelle envie de travailler.

Il remercie M. GILBIN pour sa participation en tant que doyen d'âge et M. GENTY en tant que plus jeune membre présent.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Il propose ensuite de passer à l'élection des membres du Bureau.

Il invite chaque canton à présenter ses candidats.

A cet effet, il suspend la séance.

Dans la mesure où 5 des 6 cantons et la ville de Vouziers présentent un nombre de candidats égal au nombre de postes à pourvoir, M. Daniel SERVAIS propose un vote à main levée, sachant que chaque canton a pu se concerter précédemment.

Personne ne s'y opposant, il est fait droit à cette proposition.

Canton de Buzancy

Les candidats sont : M. Jean-Claude ETIENNE, M. Philippe ETIENNE et Mme Marie-Line THOMAS.

Ils sont élus tous les trois à l'unanimité.

M. SERVAIS précise qu'il s'agit de la même équipe qu'auparavant.

Canton de Grandpré

Les candidats sont : M. Damien GEORGES, M. Daniel SERVAIS et M. Francis SIGNORET.

Ils sont élus tous les trois à l'unanimité.

Canton de Machault

Les candidats sont : M. Francis BOUCHE, M. Gilles DIDIER, et M. André MALVAUX.

Ils sont élus tous les trois à l'unanimité.

M. SERVAIS précise qu'il s'agit de la même équipe qu'auparavant.

Canton de Monthois

Les candidats sont : M. Luc BRUNEL, M. Dominique MAINSANT et M. Patrice MAUVAIS.

Ils sont élus tous les trois à l'unanimité.

Canton de Vouziers

Les candidats sont : M. Gérard DUPUY, Mme Carmen LOCARD et M. Jean-Pol RICHELET.

Ils sont élus tous les trois à l'unanimité.

M. SERVAIS précise qu'il s'agit de la même équipe qu'auparavant.

Ville de Vouziers

Les candidats sont : M. Claude ANCELME, Mme Françoise CAPPELLE, M. Michel COISTIA, M. Régis DESTREMONT, Mme Marie-Hélène MOREAU et M. Bernard PIERRET qui précise qu'il s'agit de la même équipe qu'auparavant.

Ils sont élus tous les six à l'unanimité.

Canton de Le Chesne

4 personnes se portent candidats : M. Gérard DEGLAIRE, Mme Marie-Françoise GEILLE, M. Jean-Pierre LELARGE et M. Jacques MORLACCHI.

3 membres devant être élus, le vote s'effectuera à bulletin secret, et non plus à main levée.

Après plusieurs questions concernant la manière de voter (1 seul bulletin ou bien plusieurs de couleur différente), il est décidé de ne prendre qu'un seul bulletin sur lequel devra figurer les noms des 3 candidats qui seront retenus.

Si 4 noms figurent sur ce bulletin, seuls les 3 premiers seront retenus.

Résultats : M. DEGLAIRE : 109 voix ; M. MORLACCHI : 101 voix ; Mme GEILLE : 76 voix et M. LELARGE : 58 voix.

Sont donc élus M. DEGLAIRE, M. MORLACCHI et Mme GEILLE.

ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

M. SERVAIS propose enfin, de passer à l'élection des Vice-Présidents, un par canton, à bulletin secret.

M. Bernard PIERRET pose sa candidature en tant que 1^{er} Vice-Président.

Résultats :

Sur 115 votants, 19 bulletins blancs ; 2 nuls.

M. Bernard PIERRET obtient 79 voix, M. Francis SIGNORET, 6 voix, M. Jean-Pierre DAUMONT, 2 voix, M. André MALVAUX, 2 voix, M. Daniel SERVAIS, 2 voix, M. Jean-Claude ETIENNE, 1 voix, Mme Marie-Françoise GEILLE, 1 voix, M. Jean-Luc PAYER, 1 voix.

M. Bernard PIERRET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} Vice-Président.

Puis vient l'élection des autres Vice-Présidents.

Candidat pour le canton de Buzancy : M. Jean-Claude ETIENNE

Sur 107 votants, 10 bulletins blancs ; 5 nuls.

M. Jean-Claude ETIENNE, 72 voix, M. Philippe ETIENNE, 4 voix, Mme Marie-Line THOMAS, 4 voix, M. Christophe DION, 3 voix, M. PERCEBOIS, 3 voix, M. Claude ANCELME, 2 voix, M. Jean-Pol RICHELET, 2 voix, Mme Marie-Ange BROUILLON, 1 voix, M. Jean-Luc PAYER, 1 voix.

M. Jean-Claude ETIENNE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président.

Candidat pour le canton de Le Chesne : Mme Marie-Françoise GEILLE

Sur 94 votants, 15 bulletins blancs ; 2 nuls.

Mme Marie-Françoise GEILLE, 68 voix, M. Gérard DEGLAIRE, 3 voix, M. Jean-Pierre LELARGE, 3 voix, M. Christophe DION, 1 voix, M. Jacques MORLACCHI, 1 voix, M. Jean-Luc PAYER, 1 voix.

Mme Marie-Françoise GEILLE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Présidente.

Candidat pour le canton de Machault : M. André MALVAUX

Sur 83 votants, 16 bulletins blancs ; 1 nul.

M. André MALVAUX, 63 voix, M. Gilles DIDIER, 1 voix, M. GILLES, 1 voix, M. Jean-Luc PAYER, 1 voix.

M. André MALVAUX ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président.

Candidat pour Monthois : M. Dominique MAINSANT

Sur 78 votants, 6 bulletins blancs ; 1 nul.

M. Dominique MAINSANT, 68 voix, M. BESTEL, 1 voix, M. Christophe DION, 1 voix, M. Jean-Luc PAYER, 1 voix.

M. Dominique MAINSANT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président.

Candidat pour le canton de Vouziers : M. Jean-Pol RICHELET

Sur 75 votants, 6 bulletins blancs ; 5 nuls.

M. Jean-Pol RICHELET, 53 voix, M. Jean-Luc PAYER, 7 voix, M. Michel COLIN, 3 voix, Mme Carmen LOCARD, 1 voix.

M. Jean-Pol RICHELET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président.

2/ DELIBERATIONS SUR LES DELEGATIONS

M. SERVAIS propose au Conseil de Communauté de prendre les délibérations suivantes :

- Délégations au Président :

Vu l'article L 5211-09 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'accroissement du nombre de décisions prises par le Conseil Communautaire et afin de garantir une bonne continuité de l'activité communautaire sur des matières tributaires de délais parfois très courts,

Le Conseil de Communauté décide d'accorder au Président délégation d'attributions pour :

- Procéder, dans les limites fixées par le Conseil Communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le Budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au Budget.
- Passer les contrats d'assurance.
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (les domaines), le montant des offres de la Communauté de Communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- Créer les régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services communautaires.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu' 4574 €.
- Conclure des contrats à durée déterminée afin d'avoir recours à du personnel temporaire pour des périodes d'absence prévisible ou pour faire face à des besoins occasionnels dans l'intérêt du service.
- Fixer les rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

- Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou défendre dans les actions intentées contre elle devant toute juridiction, y compris en appel pour l'ensemble des litiges pouvant se présenter.
- A charge pour le Président d'en rendre compte à l'assemblée délibérante à la réunion suivante du Conseil communautaire.

En cas d'empêchement du Président, l'exercice de la suppléance pour ces délégations d'attributions sera assuré par le premier Vice-Président.

Les décisions prises par le Président en vertu de l'article L5211-09 du Code Général des Collectivités Territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil de Communauté portant sur les mêmes objets.

Les décisions prises en application de la délégation doivent être signées personnellement par le Président, ou en cas d'empêchement, par les Vice-Présidents ayant délégation.

Le Président devra rendre compte à chacune des assemblées délibérantes des décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation.

Délégations au Bureau :

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'accroissement du nombre de décisions prises par le Conseil Communautaire et afin de garantir une bonne continuité de l'activité communautaire sur des matières tributaires de délais parfois très courts,

Le Conseil de Communauté décide d'accorder au Bureau les délégations suivantes pour :

- Prendre les décisions modificatives qui s'imposent dans le respect de l'équilibre du budget voté par l'assemblée délibérante.
- Approuver les dossiers de consultation et les procédures de consultation inscrites au Budget et engagées par l'organe délibérant.
- Choisir les organismes financiers pour les emprunts à contracter.
- Entamer toute négociation auprès de futurs vendeurs relative à l'achat d'immeubles jusqu'au stade du compromis de vente.
- Prendre toute décision concernant la passation d'avenants pour les marchés de travaux, de fournitures et de services.

Le Bureau doit rendre compte à chacune des assemblées délibérantes des décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation.

Ces délibérations sont adoptées à l'unanimité des membres présents (69 + 6 pouvoirs).

3/ QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, M. SERVAIS clôt la séance à 1 heure 30.

Fait à Vouziers, le 21 juin 2004.

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Daniel SERVAIS

Jean-Charles GENTY